



Ville de Mèze

N° 215

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMENAGEMENT RUE NUNES PATEGO

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « DEMENAGEMENTS BRETONS LEVERT », sise Mas des Garrigues, 34230 CAMPAGNAN,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement n° 1 rue Nunes PATEGO, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation est interdite rue Nunes PATEGO, depuis l'angle de l'avenue du Général de Gaulle, mercredi 19 avril 2023, de 08h00 à 19h00.

Article 2 : Le permissionnaire est autorisé à stationner son véhicule à hauteur du n° 1 rue Nunes PATEGO, mercredi 19 avril 2023, de 08h00 à 19h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures à l'avance par la SARL « DEMENAGEMENTS BRETONS LEVERT », sise Mas des Garrigues, 34230 CAMPAGNAN, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 18 avril 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA

